

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 15 DECEMBRE 2022**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2022-06-28-FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CREATIONS FERMETURES DE POSTES**

**DATE DE CONVOCATION : 8 DECEMBRE 2022**

**DATE DE PUBLICATION : 20 DECEMBRE 2022**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), GUINAY Séverine (ayant la suppléance de PIERSON Marianne), LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth (ayant la procuration de BOCANEGRA Jorge), STAROSSE Jean Luc, VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de BONNIN Pierre), GUYOT Laurent (ayant la procuration de HEYOB Olivier), PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony, NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Aude, DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (départ à compter de la 2022.06.30), RIVET Lionel, LE PLOUFF Lydie (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), CHANTREL Nancy (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE Malika à compter de la 2022.06.30), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (ayant la procuration de ERDEM Olivier), MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent, ROSSO Michel, BELLINASSO Alain, DOHR Hervé, ERZEN Gérald, HEYOB Olivier, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, BONJEAN Myriam, ERDEM Olivier, GUYOT Gilles.
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	Du début à la 2022.06.29 : 7 avis de procuration. De la 2022.06.30 à la fin : 8 avis de procuration.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	3 avis de suppléance.
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Patrice KNAPEK
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	Du début à la 2022.06.29 : 55 Présents. De la 2022.06.30 à la fin : 54 Présents.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	62 Votants

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les modifications proposées au tableau des effectifs sont les suivantes :

**ST2i :**

Suite à recrutement, il apparaît nécessaire de créer, au 14 mars 2023, un poste d'adjoint administratif à temps complet (35 heures hebdomadaires) en lieu et place d'un poste de d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

**Service des déchets ménagers :**

Suite à réussite au concours / examen professionnel, il est proposé de créer, au 1<sup>er</sup> février 2023, deux postes de techniciens territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35 heures hebdomadaires), et de fermer les postes actuellement occupés d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe et de technicienne territoriale principale de 1<sup>ère</sup> classe (poste occupé par un contractuel).

**Petite enfance – La Clé des Champs :**

Afin de maintenir un service de qualité au sein de la structure d'accueil la CLE DES CHAMPS, il est proposé une augmentation de la quotité horaire des postes d'auxiliaires de puériculture et d'adjoints animations. Postes en tension, difficultés de recrutement en milieu rural du personnel, configuration du bâtiment (R+1), augmentation des enfants accueillis sont des arguments qui amènent à proposer une augmentation de la quotité horaire sur cette structure à compter du 01.01.2023 à hauteur de 16h30. Tableau récapitulatif pour la parfaite information des conseillers communautaires :

SITUATION ACTUELLE		SITUATION NOUVELLE	
1 aux. puéricultrice cal supérieur CC 05/12/2019 ( <i>poste occupé à temps partiel à 25h30</i> )	28 h 30	1 aux. Puéricultrice cl normale	35h00
1 aux. puéricultrice cl normale CC 25/03/2021	31 h 30	1 aux. Puéricultrice cl normale	35 h00
1 adjt territorial d'animation CC 27/06/2019	32 h 30	1 Adjt territorial d'animation	35h00
1 adjt territorial d'animation CC 05/12/2019	32 h30	1.adjt territorial d'animation	35h00
1 adjt territorial d'animation CC 05/12/2019	26 h 30	1.adjt territorial d'animation	28h00
1 adjoint animation principal 2eme cl (01/01/2020)	35h00	1 adjt territorial d'animation ppal 2eme cl	35h00
1 aux. puéricultrice cl normale (cc 13/12/2018)	35h00	1 aux. puéricultrice cl normale	35h00
<b>Total</b>	<b>221.5h00</b>		<b>238h00</b>

Par ailleurs, suite à recrutement, il apparaît nécessaire de créer, au 1er janvier 2023, un poste d'adjoint technique à temps non complet (20 heures hebdomadaires) en lieu et place d'un poste de d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (même quotité horaire).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les décrets portant statut particulier des différents cadres d'emploi de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Terres Toulouises,  
Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :**

- La fermeture à compter du 14 mars 2023 d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, emploi permanent à temps complet, et la création à la même date d'un poste d'adjoint administratif, emploi permanent à temps complet (service St2i) ;
- La fermeture à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, emploi permanent à temps complet, et la création à la même date d'un poste de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, emploi permanent à temps complet (service OM) ;
- La fermeture à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 d'un poste de technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, emploi permanent à temps complet, et la création à la même date d'un poste de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, emploi permanent à temps complet (service OM) ;
- La fermeture à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 d'un poste d'auxiliaire du puériculture cl supérieur à 28h30 et la création à la même date d'un poste d'auxiliaire de puériculture cl normale à 35 heures hebdomadaires (Clé des Champs) ;
- La fermeture à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 d'un poste d'auxiliaire de puériculture cl normale à 31h30 et la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture cl normale à 35 heures hebdomadaires (Clé des Champs) ;
- La fermeture à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 d'un poste d'adjoint territorial d'animation à 32h30 et la création à la même date d'un poste d'adjoint territorial d'animation à 35 heures hebdomadaires (Clé des Champs) ;
- La fermeture à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 d'un poste d'adjoint territorial d'animation à 32h30 et la création à la même date d'un poste d'adjoint territorial d'animation à 35 heures hebdomadaires (Clé des Champs) ;
- La fermeture à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 d'un poste d'adjoint territorial d'animation à 26h30 et la création à la même date d'un poste d'adjoint territorial d'animation à 28h heures hebdomadaires (Clé des Champs) ;
- La fermeture à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, emploi permanent à temps non complet de 20 heures hebdomadaires, et la création à la même date d'un poste d'adjoint technique, emploi permanent à temps non complet de 20 heures hebdomadaires (Clé des Champs).

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX